

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18960 - 73ÈME ANNÉE

71e anniversaire de la révolte de 1947

Renforcer la solidarité des peuples entre La Réunion et Madagascar

Rassemblement



Visite des tombes de Malgaches victimes de la répression par la délégation de REAGIES à l'occasion du 70e anniversaire de la révolte de 1947.

Ce 29 mars marque le 71e anniversaire de la révolte de 1947 à Madagascar. Elle commença par l'attaque de la gendarmerie de Moramanga. Elle se conclut par une violente répression qui fit plus de 100.000 morts sur une population de 4 millions d'habitants. Le pouvoir colonial décapita le MDRM qui demandait l'abrogation de la loi annexant Madagascar. La révolte de 1947 marqua aussi une étape importante dans la solidarité entre les peuples de La Réunion et de Madagascar, avec le soutien des communistes réunionnais aux victimes de la répression.

En 1947, un an après l'abolition du statut colonial à La Réunion, Madagascar est une colonie dominée par un régime inégalitaire. Cela faisait 50 ans que la Grande Île avait été annexée par la France. La population subissait l'exploitation. Comme dans les autres colonies, la victoire sur la nazisme

avait suscité de grands espoirs. De nombreux Malgaches s'étaient engagées dans la France libre et avaient donné leur sang pour que l'ancienne puissance coloniale retrouve sa liberté. Mais le pouvoir n'était pas prêt à faire des concessions. Alors que le nazisme s'écroulait eut lieu la répression de Sétif en Algérie, avec des milliers de morts.

Cela ne décourageait pas les partisans de la fin du statut colonial. À La Réunion, un rassemblement autour des syndicats trouvait sa traduction politique dans le Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS). Ce rassemblement remporta les élections municipales, ainsi que les cantonales et les législatives. Les deux députés de La Réunion élus sous l'étiquette du CRADS, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche, unirent leurs forces avec leurs collègues de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane pour obtenir l'abolition du statut colonial le 19 mars 1946.

À Madagascar, un autre rassemblement prit forme, la Restauration de l'indépendance malgache qui demandait l'abolition du statut colonial. Il revendiquait pour cela l'abrogation de la loi d'annexion qui faisait de Madagascar une colonie de la France. Il remporta les élections et obtint deux députés, élus dans le collège des « non citoyens » : Joseph Raseta et Joseph Ravohangy. Dès le 8 décembre 1945, ils déposèrent une proposition de loi en deux articles, demandant l'abrogation de la loi d'annexion du 6 août 1896, et demandant que Madagascar soit un État libre au sein de l'Union française. L'Assemblée nationale refusa d'imprimer le texte, son président Vincent Auriol le qualifiant d'appel à la révolte.

Revenus à Madagascar, les deux députés participèrent à la fondation du MDRM, Mouvement démocratique de rénovation malgache, MDRM. Aux élections du 2 juin 1946, le MDRM obtint 78 % des voix et deux sièges de députés. Le pouvoir colonial s'inquiète et le ministre des Colonies, le socialiste Marius Moutet, demande aux autorités d'« abattre le MDRM par tous les moyens ». Cette prise de position de la France n'allait pas produire les effets escomptés, puisqu'aux législatives du 10 novembre 1946, le MDRM rassembla 71 % des suffrages, ce qui lui donna trois députés : Joseph Raseta, Joseph Ravohangy et Jacques Rabemananjara.

Répression

Le MDRM pensait alors que pouvait se dessiner la sortie du statut colonial par la voie des urnes. Mais la France ne voulait pas faire de concession. Elle maintenait à Mada-

Madagascar un ordre colonial, où les Malgaches n'étaient pas considérés comme des citoyens et étaient considérés comme une masse à exploiter. Cette situation ne pouvait que favoriser un sentiment de révolte. Le pouvoir colonial attendait la moindre occasion pour organiser la répression contre le mouvement politique qui militait pour que la fin du statut colonial soit obtenu dans les urnes, comme à La Réunion.

Le point de départ de la révolte eut lieu le 29 mars 1947, avec l'attaque de la gendarmerie de Moramanga. Pendant plusieurs mois, les Malgaches réussirent à tenir tête à la puissance coloniale qui perdit le contrôle de plusieurs régions. Elle réussit à reprendre le dessus grâce à sa puissance militaire et ravagea le pays. Moramanga fut rasée. La France faisait subir à Madagascar les destructions qu'elle avait connues quelques années plus tôt. Elle s'appuyait notamment sur l'utilisation de soldats venus d'autres colonies et également de Réunionnais qui étaient enrôlés dans l'armée française.

La répression fut terrible, avec plus de 100.000 victimes. Moramanga abrite sur son sol des fosses communes où ont été enseveli les corps

de milliers de Malgaches fusillés après leur capture. Les députés de Madagascar furent condamnés à mort.

Solidarité

Face à cette répression, des voix se sont élevées à La Réunion. Notre île avait pourtant été utilisée comme base lors de l'invasion de Madagascar, et l'émigration vers Madagascar était vue comme un moyen de faire fortune. Mais pour l'honneur de La Réunion, des compatriotes s'étaient déjà engagés aux côtés de la résistance à la colonisation de Madagascar. Il y eut notamment Dussac, qui fut directeur du journal l'Aurore de Madagascar.

Fidèle à leur engagement anti-colonial, les communistes furent en première ligne dans ce combat. À Paris, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche multipliaient les initiatives avec le soutien du groupe communiste qui était alors le plus important de l'Assemblée nationale. À La Réunion, Témoignages informait la population sur les scandaleux procès faits aux Malgaches, et sur les méthodes de tortures uti-

lisées pour faire « avouer » aux prisonniers malgaches des crimes imaginaires.

Cette période marqua le point de départ d'une solidarité entre les forces progressistes de La Réunion et de Madagascar. Elle se matérialisa notamment par les liens entre le PCR et l'AKFM.

L'an passé, à l'initiative de l'association REAGIES, une délégation réunionnaise a participé aux commémorations du 70e anniversaire de la révolte de 1947. Elle se rendit notamment sur les tombes des victimes de répression à Moramanga et participa à un important hommage en présence des vétérans malgaches de 1947.

Cette initiative a montré l'importance de renouer avec un pays qui a fortement contribué au peuplement de La Réunion, en mettant en avant la solidarité entre les peuples.

M.M.

Le terrain Mara à Saint-André : un bien triste panorama !

En février 2017, en présence des médias, les services municipaux de Saint-André procédaient à la démolition de ce qu'il restait de la « case Mara » à l'entrée de la ville, à proximité du Pont-Auguste, en raison de son degré d'insalubrité et de vétusté. La case Mara était connu pour son passé lié au PCR. La mairie déclarait vouloir débarrasser des « verrues » sur son territoire. Cette opération avait fait l'objet d'articles dans la presse, et la mairie avait avancé l'idée de la création d'un parking.

Plus d'un an après, non seulement aucun projet n'est sorti de terre, mais l'emplacement est complètement à l'abandon, envahi par de hautes herbes, et autres végétations sauvages, jusqu'au trottoir de l'Avenue-Ile - de-France. Un bien triste panorama est offert aux passants, à l'entrée de la ville.

Outre le spectacle qui n'est pas du tout beau à voir, il faut rappeler que ce terrain borne directement la Ravine Sèche, plus communément appelée « Ravine Caca ». Toutes les



conditions sont là réunies pour la prolifération de moustiques et de rats, vecteurs de maladies... comme la dengue, et la leptospirose, contre lesquelles est menée actuellement une campagne de communication. Il y a là, un réel danger, pour la population.

Il serait urgent que la municipalité

intervienne, à ce niveau, dans l'intérêt de tous. Précisons que le terrain concerné n'appartient pas, comme on pourrait le croire, à la famille Mara.

**Paul Dennemont
Saint-André**

Edito

Mayotte : confirmation de l'impasse de la départementalisation

Selon le Monde.fr d'hier, la situation à Mayotte divise le gouvernement. Il y a d'un côté au ministère des Outre-mer les partisans d'un renforcement de la coopération avec l'Union des Comores en contrepartie d'un engagement du gouvernement comorien à empêcher le départ de Comoriens vers Mayotte. De l'autre côté, au ministère des Affaires étrangères, certains plaident pour la création d'une communauté de l'Archipel des Comores. Dans son édition d'hier, le Canard Enchaîné va plus loin, car selon ses sources, pour favoriser la création de cette communauté en conservant l'administration française de l'île, « l'île resterait française mais abandonnerait son statut de département ».

Ceci montre que la crise à Mayotte fera évoluer les choses. D'après le gouvernement, cela passe par une ouverture de Mayotte sur les trois autres îles de l'archipel des Comores. Et si ce qu'avance le Canard Enchaîné se vérifiait, alors cela voudrait dire que pour la France, une réponse à la crise serait de sortir du statut de département.

Depuis 2011, Mayotte a en effet ce statut, qu'elle partage avec quatre anciennes colonies : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion. C'est donc l'intégration à la France d'un territoire situé à plusieurs milliers de kilomètres de ses côtes. Mais cette volonté est rendue encore plus difficilement réalisable en raison des décisions qui ont amené à la création de ce département. Il résulte en effet d'une division des Comores décidée par la France à la suite du refus de reconnaître le résultat du référendum de 1974 qu'elle avait pourtant organisée. Cette division n'est pas reconnue par l'ONU et l'Union africaine.

La loi du 19 mars 1946 créant les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion était une revendication progressiste, car elle donnait à d'anciens colonisés les mêmes droits que les citoyens de la puissance coloniale. Cela devait se traduire le 1er janvier 1947 par l'instauration dans ses territoires d'une des législations sociales les plus avancées du monde. Mais cela ne fut pas appliqué par Paris, qui favorisa une départementalisation conservatrice, marquée par la construction d'un néo-colonialisme. À peine 10 ans plus tard se formèrent alors des partis indépendants de Paris, demandant une évolution statutaire. Ce fut le cas à La Réunion en 1959 par la création du Parti communiste réunionnais, qui se basait sur une analyse : la départementalisation était impossible.

À Mayotte, la pression des événements est telle que certains à Paris font cette analyse, et cela à peine 6 ans après la décision. Ceci confirme l'impossibilité d'intégrer à la France des territoires aussi éloignés géographiquement, historiquement et culturellement. C'est la confirmation de l'impasse de la départementalisation.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Alerte sur une conséquence du BREXIT sur La Réunion

Le Comité européen des régions inquiet de la baisse annoncée des fonds européens

Dans un communiqué diffusé hier sous le titre « Les villes et les régions s'opposent au programme d'appui aux réformes structurelles proposé par la Commission européenne », le Comité européen des régions fait part de sa grande inquiétude au sujet du prochain budget européen. Il est en effet question d'une diminution des fonds alloués par l'Europe aux régions.

« Les membres du Comité européen des régions (CdR) rejettent la proposition de la Commission européenne qui reviendrait à détourner des ressources de la politique de cohésion au profit du financement de réformes structurelles décidées par les États membres. L'avis, élaboré par Olga Zrihen (BE/PSE), membre du Parlement wallon et adopté lors de la session plénière du CdR, met également l'accent sur la nécessité d'adopter une approche à la fois ascendante et descendante qui associe les collectivités territoriales à la conception et à la mise en œuvre des réformes.

La proposition de la Commission pour un nouvel outil d'aide à la mise en œuvre des réformes structurelles vise à offrir un appui financier aux États membres qui s'engagent volontairement à entreprendre des réformes structurelles complexes. Cet appui serait complété par une assistance technique fournie dans le cadre du programme d'appui à la réforme structurelle (PARS). Pour la période 2017-2020, la Commission a proposé de doubler l'allocation fi-

nancière initiale pour le PARS de 142,8 millions en utilisant les marges de flexibilité du budget de l'UE et en donnant aux États membres la possibilité de transférer des ressources des Fonds structurels et d'investissement européens vers le PARS.

Le CdR est fermement opposé à l'idée de détourner des ressources des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), principal outil d'investissement de l'UE géré en partenariat avec les régions et les villes, vers un programme qui serait géré de manière centralisée et "par le haut" sans prendre en compte les besoins spécifiques des communautés locales, ni le rôle essentiel des pouvoirs publics locaux dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

Olga Zrihen (BE/PSE), membre du Parlement wallon, a souligné: «La proposition actuelle manque de transparence et de critères d'évaluation. Il est également plus que discutable de lier et d'affecter des ressources financières substantielles à un instrument qui fournit un appui sur une base purement volontaire. Nous voulons que l'UE soutienne des réformes qui présentent une valeur ajoutée européenne, qui respectent les règles de la démocratie et qui donnent des résultats sur le terrain».

La rapporteure prévient que ce serait une erreur de ne pas faire participer pleinement les collectivités régionales et locales aux réformes

structurelles en tant que partenaires. Selon elle, le manque d'appropriation constitue l'une des principales raisons de la lenteur des progrès des réformes structurelles dans le cadre du Semestre européen - outil de coordination des États membres pour aligner leurs politiques économiques et budgétaires sur les priorités décidées au niveau européen. L'ajout d'une dimension territoriale au Semestre européen en prenant en compte la diversité des territoires et garantissant la pleine participation des collectivités aux programmes nationaux de réforme serait un pas dans la bonne direction.

Concernant les nouveaux instruments budgétaires pour la zone euro proposés par la Commission en décembre 2017, l'avis soutient la création d'un instrument européen pour faire face aux chocs asymétriques. Un tel instrument ne doit cependant pas faire double emploi avec les instruments existants - Fonds structurels d'investissement européens, Fonds européen pour les investissements stratégiques - mais plutôt les compléter. (...)

Le CdR accueille par ailleurs favorablement la proposition visant à instaurer une ligne de crédit ou des garanties dans le cadre du futur Fonds monétaire européen, dans l'hypothèse où le Fonds de résolution unique (qui assure la gestion de l'incidence des défaillances bancaires sur l'économie réelle et les finances publiques) devait se révéler insuffisant. »

In kozman pou la rout

« Goute an goutte, in bèl tono i ranpli »

Na dé foi ou lé a d'mandé koman i sa fé pou ranpli in bèl tono avèk in pti pisa d'lo. Pars kan ou i rogard bien ou i apèrsoi lé pa an proporsyon. In pti pisa d'lo pou in tono talèr néna dé san lite dolo ? Sa sé in n'afèr lé pa posib. Poitan, avèk lo tan, ou i rann aou kont momandoné tono lé fine plin. Dan la vi lé konmsa ! I fo pa ou i pans tout z'afèr i fé an vitèss. Dabor pars la vitèss néna son tan épi pars konm i di, la pasyans i géri la gal. In provèrb sé in provèrb épi konm tout bon provèrb li néna in sans dann la sosyété é i fo pa ni obliy néna in kozman i di : « Pasyans avèk longèr d'tan lé pli for la fors épi la raz. ». Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Une malle-poste en forme de nuit blanche (Hoffmann)

Le 29 août 1817, de haut en bas, l'Opéra de Berlin se décompose. Une à une les vitres éclatent, les peintures coulent le long des fenêtres. Le bâtiment est surmonté d'un panache, il brûle. Vertige sans nom de voir les pans d'étoffes bigarrées de costumes tourner en un ballet aérien, les perruques du magasin des accessoires enflammées passer dans le ciel comme des météores... Quel nouveau spectacle se joue ici accessible aux plus démunis ?

Les *Nachtstücke*, ces contes nocturnes, n'est-ce pas ?, sont des flammes qu'allume celui qui pense à une Ondine...

Qu'était donc joué à guichets fermés, à l'Opéra cet été 1817 ? « Ondine » d'E.T.A. Hoffmann. Le bâtiment qu'éclaire le ciel dédouble le crépuscule d'été d'une lueur autrement plus vivante, d'un incendie aussi palpitant qu'un cœur emballé. Seule une Ondine pourrait éteindre une telle âme. Où es-tu, Ondine ? Dans quel palais de Rêve es-tu partie ? Chasses-tu encore ou es-tu chassée ? Dis-moi à quelle porte toquer ?

La lune ne saurait m'éclairer, depuis le temps qu'elle est aveugle - une taie blanchâtre couvre son œil. Dis-moi, Ondine, dans quel monde, plus lointain que l'océan de glace, te loves-tu, avec ton âme ravie, celle d'un homme transi qui te disait sans doute : « Puisque je ne suis pas assez beau pour te plaire, je voudrais être un monstre de laideur pour que tu sois forcée de faire attention à moi » ?

C'est la tragédie des anciens temps qui se rejoue dans la grimace du feu asséchant les rêves les plus fous d'un artiste à demi-pendu.

Quand bien même l'âme d'Hoffmann-Huldebrand devrait-elle être entraînée au fond des eaux qu'elle s'embraserait et s'éparpillerait haut dans le ciel parmi la nuée orangée de Berlin.

La grimace, jeune homme, ne se dessine point sur ton visage, ce furent tes œuvres qui grimacèrent...

« L'âme de l'artiste, écrivais-tu, flotte sans cesse dans une mer de doutes et d'incertitudes. Il voit l'infini, et il sent l'impuissance d'y atteindre. Mais bientôt il recouvre un courage divin ; il combat, il lutte, et

le désespoir même lui donne la force de poursuivre le rêve chéri qu'il voit toujours plus près de lui, et qui le fuit sans cesse » (La Cour d'Artus). Sanglier blanc des légendes celtiques pourchassé par les chevaliers, les devançant sans cesse, jusqu'à ce que tu les entraînes dans quelque autre monde où ils te perdent, que cherchais-tu ?

Que disait la ritournelle du violoneux ? Nouvel Icare, ce benêt d'Hoffmann brûlait d'atteindre le ciel avec sa plume, quitte à plumer toutes les oies du ciel. Davantage porté par le rêve de l'amour que par le vent véritable, l'eau lui a englouti la cervelle, l'eau d'Ondine !

Mon dieu, comme le temps a passé ! « Plus d'une fois, au milieu de joyeux compagnons et autour d'un punch bleuâtre, il lui est revenu d'amères pensées, des regrets du cloître et de la vie des vieux temps, et, comme il l'a dit lui-même, un amour inouï, un désir effréné pour un objet qu'il n'aurait pu définir », écrivit Sainte-Beuve, dans ses *Premiers lundis*. Jusqu'où va se loger Ondine ? Jusqu'entre les pensées, entre les mots...

Les esprits de la terre et du feu lui apparaissent alors dans les flammes du punch qui lui allume l'œil. La nuit, dans le craquement des parquets, et le sifflement du vent dans les rideaux, il rêve de machineries, d'automates et de miroir magiques. On trouve la même nuit que ce soit au fond des grottes, comme au fond des abysses. Il note au petit matin : « Rêve. La police enlève toutes les horloges des tours et saisit toutes les montres, parce que le temps doit être confisqué ». Oui, vieillard facétieux, Ondine a supprimé le temps avant que la police ne l'ait arrêtée, et elle s'en est montrée fort dépitée. Je me berce de l'illusion que derrière les apparences les plus futiles, les mots les plus lâches et les attitudes les plus vaines se dissimulent des vérités secrètes, troublantes, brûlantes, et que sous chaque pierre se cache l'innommable. Il y a là les doubles là que seuls les vrais poètes savent ouvrir !

Le jour, conseiller à la Cour, tu dissimules par tes Codes de lois des caricatures et des portées

de notes, digne du meilleur "cuisse musical". La nuit, tu plonges dans les sciences occultes. Ondine encore chante en toi, et on dit qu'elle te tuera. Tu t'es peint en Virgile, n'est-ce pas ?, guidant dans les Enfers le lecteur apeuré. "Cette sérénité intérieure sans laquelle il n'est pas de poète tragique", disais-tu dans "Zacharias Werner", George Sand la lisait dans ton œuvre, n'est-ce pas ? « Jamais esprit d'homme n'a pénétré plus franchement et plus nettement dans le monde des rêves, nul n'a marché avec plus de logique, de sens et de raison à travers les fantaisies de l'induction poétique, nul n'a moins cédé à son imagination.

L'imagination était pourtant son élément vital, son monde réel, le champ de sa pensée (...). Il s'y promena avec tout le calme d'un esprit souverainement logique, et c'est au sang-froid qu'il conserve au milieu de ses visions qu'il faut attribuer le grand charme de ses compositions fantastiques » (Entretiens journaliers). Rien n'est plus trompeur que la réalité, n'est-ce pas ?

Mais aujourd'hui, on n'a plus d'estomac, tu sais, c'est fini. C'est en malle-poste qu'on voyage le mieux. La littérature a abandonné et ses aspirations, et l'infini à la science que Descartes a forgée. On lui a tout laissé, il ne reste que des ruines, on n'ose plus rêver.

Qui te lis encore, mon bon ? « Les vieux ouvrages ne conviennent plus du tout à la faiblesse de notre constitution et nous ne pourrions les digérer » écrivais-tu ? Un crève-cœur qui fait qu'Ondine pleure, et que de ses larmes coulent tous les fleuves du monde.

Mais ne dit-on pas que tout au fond, dans les entrailles de la terre, les eaux et le feu originels (ou l'amour ardent et les pleurs - à votre convenance), se rejoignent et ne font plus qu'Un, enfin ?

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Lo rézon lo pli for lé touzour lo pli bon Epi tanpi si kabri i manz salad !

Mésyé lo zournalis, moin la antann aou mèkrodi apré midi apré di in n'afèr san k'ou i poz aou késtyon, sak k'ou i rofléshi par raport lo sans kozman ou l'apré di. Kosa ou té apré di ozis ? Ou té apré di gouvèrnman larsipèl komor par la boush son minis l'intèryèr la pa vouli lèss demoun débarké dann l'il Anjouan.

Kosa l'avé spasé par l'fète ? Sinploman in bann moun té i sort Anjouan la débarké dann Mayotte dann z'ot kanote kwasa-kwasa. Gouvèrnman La Frans la desid zot téi pé pa fé konmsa pars zot l'avé poin lo viza k'i fo pou débarké dann in tériroir « fransé ». Donk la loué dè bato pou ramenn bann moun dann l'il Anjouan.

Kan zot l'ariv pou akosté Anjouan, gouvèrnman komor laté pa dakor pars pou li Mayotte i apartien bann Komor. Sinploman pars l'ané 1974-75 gouvèrnman fransé l'avé fé konm in kou d'éta pou sépar Mayotte avèk bannzil komor.

Kisa néna rézon la-dan é kisa néna tor ? Pou moin gouvèrnman fransé la fé in kou d'fors épi la dérèspèk lo droi intèrnasyonal é dopi tout lo tan la éspasé dopi plis karant z'ané ! Li la mèm pa sèye trouv in tériroir d'antant é an pliské sa li la pa inkyété si in gran kantité d'moun la noiyé.

Mésyé lo zournalis, la rézon lo pli for lé touzour lo pli bon é tanpi si kabri i manz salad. Mé i koutré pa ou pli shèr d'fé travaye in pé out koko. Kan ou i ariv pi mète l'ord dann out dézord kisa i sava pou ède aou ?

Justin